

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 6 avril 2021 par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est diffusée en direct sur la plateforme Zoom, enregistrée et publiée sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Sylvie Bolduc  
Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021
4. ADOPTION DES COMPTES
5. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-109 — PROMENADE DU CENSITAIRE, DOMAINE SEIGNEURIE
7. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE NO DMR2021-16 — DOMAINE CHARLEVOIX
8. RÉOLUTION D'APPUI — ENTREPRISES AMALTIS INC.
9. MANDAT ÉVALUATION 83, CAP-AUX-OIES
10. MANDAT INGÉNIEUR — ESCALIER PLAGE DE CAP-AUX-OIES
11. RÉOLUTION D'EMBAUCHE AU POSTE DE MÉCANICIEN OPÉRATEUR
12. INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE REMPLACEMENT DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
13. RÉOLUTION POUR ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE
14. REPRÉSENTATION
15. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **49-04-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **50-04-21 Résolution pour tenue de la séance par visioconférence**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret 489-2021 du 31 mars 2021 qui renouvelle cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 9 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, que celle-ci soit diffusée simultanément sur la plateforme Zoom afin que la population puisse y assister en direct et interagir lors de la période de questions.

**51-04-21 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2021**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

**52-04-21 Adoption des comptes**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

A.TREMBLAY ET FRÈRES	542,79 \$
BELL CANADA	441,47 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG-DT-PT)	115,99 \$
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE CHARLEVOIX (BRIGADES)	50,00 \$
CORPORATE EXPRESS	238,09 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	18,56 \$
DÉRY TÉLÉCOM	74,68 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	383,45 \$
ÉNERGIE SONIC	3 973,99 \$
GESTION DU FONDS (MUTATIONS)	100,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	82,22 \$
LE SEMAINIER PAROISSIAL	270,19 \$
MAÇONNERIE G. TREMBLAY	1 892,49 \$
MJS INC. (MARS-AVRIL)	900,82 \$
MONBURO.CA	79,78 \$
PG SOLUTIONS	1 179,37 \$
PUROLATOR	10,92 \$
S.DUCHESNE	103,41 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCAT	2 188,22 \$
VISA (timbres, Slack, don funérailles, Chambre de commerce)	1 030,04 \$
	<b>13 676,48 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARÉO-FEU	1 647,88 \$
BELL CANADA	94,78 \$
BRIGADE DES POMPIERS	5 783,17 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	891,06 \$

DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	14,97 \$
ÉNERGIES SONIC	916,45 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	145,56 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	196,38 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 053,50 \$
INFO PAGE	99,92 \$
PRONATURE (ÉQUIPEMENT RAQUETTES)	114,87 \$
RADIOCOMMUNICATION	296,50 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	2 506,76 \$
	<hr/>
	<b>13 761,80 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

ATELIER S.C CONCEPT	114,98 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115,99 \$
BELL CANADA	94,78 \$
DANIEL GAUDREAU	914,05 \$
DAVID VILLENEUVE PHARMACIEN	19,99 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	25,87 \$
ESSO	7 306,04 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	4 500,00 \$
F.MARTEL	503,82 \$
GARAGE EDMOND BRADET	220,73 \$
GARAGE GUY GAUTHIER	706,81 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	1 024,35 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 186,15 \$
MINI EXCAVATION HDF	597,87 \$
PUROLATOR	12,91 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	973,24 \$
RADIOCOMMUNICATION	296,50 \$
RÉAL HUOT	476,62 \$
SIGNIS	438,05 \$
UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER)	317,78 \$
	<hr/>
	19 846,53 \$

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

HYDRO-QUÉBEC	1 110,93 \$
S.CÔTÉ	551,88 \$
	<hr/>
	<b>1 762,81 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ	34,50 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	458,45 \$
GAÉTAN BOLDUC	9 557,53 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 209,91 \$
PUROLATOR	22,04 \$
RÉAL HUOT	576,76 \$
	<hr/>
	<b>11 859,19 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	94,37 \$
BUREAU VÉRITAS	140,27 \$
CÉGEP SHAWINIGAN ( FORMATION PATRICK-PIERRE-LUC)	5 600,00 \$
CLAUDE GAUTHIER (LOCATION MOTONEIGE)	345,00 \$
DÉPANNÉUR ROBIN TREMBLAY	3,29 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 159,08 \$
PRODUITS BCM	97,29 \$
PUROLATOR	6,96 \$
	<hr/>
	<b>8 446,26 \$</b>

**GESTION DES DÉCHETS**

MRC CHARLEVOIX (BACS CUISINE)	48,72 \$
	<b>48,72 \$</b>

**TOURISME, LOISIRS ET CULTURE**

BELL	101,68 \$
HYDRO-QUÉBEC	982,73 \$
PAROISSE ST-FRANCOIS D'ASSISE (DÉNEIGEMENT)	3 500,00 \$
	<b>4 584,41 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

INTÉRÊTS DU 15 AVRIL	4 494,36 \$
	<b>4 494,36 \$</b>

**DONS**

ANDRÉA MALTAIS-MC NICOLL	250,00 \$
CYNTHIA ROCHEFORT	250,00 \$
	<b>500,00 \$</b>

**TRAVAUX TECO**

COMITÉ ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX ( PLAGES JEAN XXIII)	1 750,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	1 184,10 \$
	<b>2 934,10 \$</b>

**DÉGRILLEUR**

TETRA TECH QI INC.	3 570,12 \$
	<b>3 570,12 \$</b>

---

---

**85 384,78 \$****Dépôt modification au rôle**

La directrice générale dépose la modification au rôle en date du 24 mars 2021, lequel se lit comme suit :

Avant modification :	312 625 700 \$
Modifications 24-03-2021 :	5 592 600 \$
Après modification :	318 218 300 \$

**53-04-21 Demande de dérogation mineure n° 2021-109 Promenade du Censitaire, Domaine de la Seigneurie**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM 2021-109, étant située sur le lot 6 391 778, Promenade du Censitaire, Domaine de la Seigneurie aux fins d'autoriser la construction d'un garage en cour avant, face au bâtiment principal, contrairement à l'interdiction stipulée à l'article 5.2.1, alinéa 3e, intitulé « Constructions et aménagements permis dans les cours » du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur mentionne qu'il n'est pas possible d'implanter le garage en cours latérale étant donné la morphologie du terrain (pentes abruptes et largeur du lot), lequel est appuyé par le promoteur;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude du dossier, les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande pour les raisons suivantes :

- Possibilités présentes sur le terrain afin que le garage puisse être implanté en cour latérale;
- La demande déroge à deux articles du règlement, soit l'implantation du garage en cour avant et positionné face au bâtiment principal;
- Le garage serait apparent de la voie publique, cacherait la propriété et aurait un impact négatif sur le paysage;
- Aucune dérogation n'a été accordée pour un garage en cour avant et face au bâtiment principal, ce qui causerait un précédent au niveau de cette réglementation.

**EN CONSÉQUENCE**, à la suite du vote des conseillers, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à la majorité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de dérogation mineure n° DM2021-109 soit refusée.

**54-04-21 Demande de modification règlementaire N° DMR2021-16 — Domaine Charlevoix**

**CONSIDÉRANT** la demande de modification règlementaire no DMR2021-16 dans le Domaine Charlevoix aux fins d'offrir davantage de terrains admissibles à la location touristique, usage permis que dans la zone V-09;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur souhaite ajouter près d'une vingtaine de terrains admissibles à la location touristique dans la zone V-01, afin de répondre à la demande de la clientèle qui désire faire de la location touristique, tout en conservant six terrains résidentiels situés à l'extrémité sud du chemin du Domaine-Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'étude du dossier, le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande de modifications règlementaire pour les raisons suivantes :

- Le Domaine Charlevoix est un milieu propice au développement touristique plutôt qu'à l'établissement de résidences permanentes;
- Il est actuellement déjà composé en majorité de propriétés locatives;
- C'est une compagnie qui gère la location touristique et elle a en place des mécanismes de contrôle pour gérer le bruit que pourraient occasionner les locataires, ce qui amène un meilleur contrôle de l'usage et de la cohabitation avec les résidents permanents.

**EN CONSÉQUENCE**, à la suite du vote des conseillers et des conseillères, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à la majorité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de modification règlementaire n° DMR2021-16 soit acceptée.

**55-04-21 Résolution d'appui — Entreprises Almatix inc.**

**CONSIDÉRANT** le projet de l'entreprise Amaltix Inc. de déposer une demande de micro-culture de cannabis à Santé Canada, et ce, au 2728, route du Fleuve;

**CONSIDÉRANT** que cette activité est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur désire recevoir une confirmation de réception d'un avis aux autorités locales afin de compléter ses démarches auprès de Santé Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire Pierre Tremblay à signer ladite confirmation de réception.

**56-04-21 Mandat évaluation 83, Cap-au-Oies**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a l'intention d'acquérir un terrain afin de régulariser la circulation et le stationnement dans le secteur de la plage de Cap-aux-Oies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Linda Gauthier, directrice générale, afin désigner un évaluateur pour procéder à l'évaluation du 83, Cap-aux-Oies.

**57-04-21 Mandat ingénieur – Escalier plage de Cap-aux-Oies**

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'escalier actuellement pour accéder à la plage de Cap-aux-Oies et que la municipalité désire rendre son accès sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT** que la construction d'un escalier nécessite un plan d'ingénierie au préalable afin de répondre aux normes de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Linda Gauthier, directrice générale, afin désigner un ingénieur pour procéder à l'élaboration d'un plan pour la construction de l'escalier d'accès à la plage de Cap-aux-Oies.

**58-04-21 Résolution d'embauche au poste de mécanicien opérateur**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a publié une offre d'emploi afin de pourvoir au poste de mécanicien opérateur;

**CONSIDÉRANT** les candidats retenus par le comité de sélection formé du maire Pierre Tremblay et du directeur des travaux publics Grégoire Bouchard;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des entrevues, le candidat Keven Deschênes a été retenu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'embaucher Keven Deschênes au poste de mécanicien opérateur avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2021.

**59-04-21 Inscription aux activités de remplacement du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à s'inscrire aux activités de remplacement du congrès de l'ADMQ étant donné les mesures mises en place occasionnées par la COVID-19.

**60-04-21 Résolution pour l'acquisition d'habits de combat pour le service incendie**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'acquérir quatre habits de combat de remplacement pour le service incendie auprès de CMP Mayer au coût de 1 582 \$ chacun avant taxes pour un total de 6 328 \$.

**Représentation**

Diane Tremblay, conseillère, invite la population à se rendre à la bibliothèque le dimanche de 13 h à 15 h 30 selon les règles sanitaires en vigueur.

**Questions de citoyens**

La période de questions se déroule en direct au moyen de la plateforme Zoom. Celle-ci débute à 20 h30 et se termine à 21 h 46.

**Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**61-04-21 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 47 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière